

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 juin 2013  
~~~~~

**ORGANISATION DU SECOND CONCOURS COMPLET INTERNATIONAL 2 ÉTOILES -
DOMAINE DES TROIS FONTAINES - 14 AU 17 NOVEMBRE 2013
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 juin 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Jean-Marcel JOVER à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES à M. Claude CARCELLER, Madame Monique GIBERT à Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. David CABLAT à M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO à M. Robert POUJOL, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-François RUIZ

Absents : Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 41	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'association « Les cavaliers des Trois Fontaines » a programmé l'organisation du second concours complet international, du 14 au 17 novembre 2013,

Vu que depuis plusieurs années, l'association organise des compétitions de niveau national, dans les disciplines saut d'obstacles et concours complet, et bénéficie aujourd'hui d'une grande expérience dans l'organisation de manifestations,

Vu qu'en novembre 2012, la première édition du concours complet international a rencontré un succès dépassant les espérances des organisateurs,

Considérant que pour 2013, les organisateurs souhaitent compléter le programme sportif en intégrant notamment une épreuve une étoile version longue, ainsi que certaines modifications du parcours de cross (obstacles supplémentaires),

Considérant que des efforts importants seront également faits en matière de communication, notamment à l'attention du grand public, afin de faire de cet événement un véritable outil de développement économique,

Considérant qu'à terme, l'objectif des organisateurs serait de faire de cet événement une étape de la coupe du monde,

Considérant que la fréquentation de cette manifestation représente une retombée directe d'environ 500 nuitées sur le territoire,

Considérant que le budget prévisionnel global de la manifestation s'élève à 147 700 euros, intégrant une légère augmentation de certains postes de dépenses, qui avaient nécessité une réévaluation en 2012,

Considérant que l'association a sollicité un soutien financier de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à hauteur de 12000 euros, permettant de couvrir une partie des charges liées à l'organisation de cet événement,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder à l'association "Les cavaliers des Trois Fontaines une subvention de fonctionnement de 12 000 euros pour l'organisation du second Concours Complet International 2 étoiles,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 836 le 27/06/13
Publication le 27/06/13
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/06/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130624-lmc161684-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

